

aux milliers d'autres femmes pour qui la violence est une réalité quotidienne.

Nous avons tous le devoir et la responsabilité de combattre la violence sous toutes ses formes. C'est ce que fait notre gouvernement, spécialement avec la Loi sur le contrôle des armes à feu que nous venons d'adopter.

Je veux remercier les familles des victimes de l'École polytechnique qui ont été si vigilantes et courageuses dans leurs démarches de sensibilisation et d'appui au contrôle des armes à feu. Je suis certain que leur geste va contribuer à sauver des vies.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, la ministre du Travail a affirmé sur les ondes de tous les postes de télévision et de radio au Québec que le gouvernement fédéral créerait, avec la réforme de l'assurance-chômage, un fonds de réserve pour pallier d'éventuelles crises économiques, d'éventuels ralentissements, disait-elle.

Par ailleurs, le budget de 1995 du ministre des Finances prévoit que les surplus de la caisse d'assurance-chômage serviront à éponger le déficit fédéral. C'est écrit en toutes lettres aux pages 89 et 94 du budget. Hier, le ministre des Finances n'a pas répondu à nos questions; aujourd'hui, je vais poser la question au premier ministre.

Compte tenu que les propos de la ministre du Travail contredisent très clairement et formellement ce qui est écrit dans le budget du gouvernement, est-ce que le premier ministre pourrait nous dire, entre ces deux ministres, qui dit vrai?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Les deux, monsieur le Président.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je demanderai donc ceci au premier ministre.

Puisque les deux disent vrai, comment concilie-t-il sa réponse avec l'évidence des choses? De deux choses l'une: ou bien la ministre du Travail dit vrai et on fera une réserve pour pallier les difficultés économiques, ou bien cela est vrai, ou bien les dispositions du budget ne sont plus exactes. Comment le premier ministre peut-il honnêtement et sincèrement considérer que ces deux ministres disent vrai, alors qu'ils se contredisent?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il y a un surplus dans le fonds de l'assurance-chômage, il est inscrit dans les livres comme un surplus et on se sert de cet argent dans les comptes courants du gouvernement. Mais dans le livre, c'est considéré comme une dette qu'on doit à ce fonds. Au lieu d'emprunter sur le marché, on se sert de ce fonds. On tient compte dans les livres que c'est une réserve qu'on devra rembourser si nécessaire. Mais comme nous

Questions orales

travaillons très fort pour réduire le chômage, depuis que nous formons le gouvernement, au lieu de faire état d'un déficit dans l'assurance-chômage nous avons tous les ans un surplus parce que nous avons une bonne administration.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je ne sais pas si le premier ministre réalise ce qu'il vient de dire. Il vient de nous expliquer que le déficit du gouvernement pour cette année sera plus élevé de cinq millions qu'en réalité parce que le ministre des Finances a pris le surplus de la Caisse d'assurance-chômage, l'a soustrait dans la colonne, a mis les revenus d'assurance-chômage dans les revenus, puis il nous a dit: «Voici ce que sera mon déficit.»

Réalise-t-il qu'avec sa réponse il vient de confirmer, en tant que chef du gouvernement, que le déficit du ministre des Finances sera plus élevé de cinq millions?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous considérons, comme je l'ai dit plus tôt très clairement, que les fonds en question sont composés d'argent qu'on a emprunté. Au lieu de l'emprunter dans le secteur privé, on l'a emprunté à nous-mêmes. Mais dans les livres, comme bons comptes, on dit que ce n'est pas notre argent, que c'est de l'argent en réserve.

Au lieu d'aller l'emprunter sur le marché et faire concurrence au secteur privé, on se finance avec cet argent qu'on sait qu'on devra rembourser un jour.

• (1420)

Mais il est fort probable que dans les années qui viennent, puisque le gouvernement travaille très fort pour créer des emplois, en ce faisant au lieu d'avoir un déficit à l'assurance-chômage on aura, encore l'an prochain, un surplus.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Les données disponibles dans la revue financière du ministre des Finances révèlent que 82 p. 100 des réductions de dépenses de programmes mises de l'avant par le fédéral l'ont été dans le seul programme de l'assurance-chômage.

Dans ce contexte, comment le premier ministre peut-il refuser d'admettre que la seule stratégie de son gouvernement en matière de lutte au déficit a été de couper les prestations aux chômeurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, quand le gouvernement du Parti québécois dit qu'on a coupé les transferts aux provinces, il contredit à ce moment-là ce que vient de dire le député qui dit qu'on n'a pas coupé, qu'on a coupé seulement les prestations aux chômeurs et pas les transferts.

Alors, on a coupé partout, sauf qu'on a diminué les transferts comme ceux qu'on fait pour la santé et les autres programmes, mais par contre on a augmenté les paiements de péréquation. En fait, depuis que nous sommes au gouvernement les transferts à la province de Québec sont exactement au même niveau et même un